



Moulins du Quercy Lot & Tarn-et-Garonne

Membre de la Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins

Siège social : Mairie de Saint-Chels (46160)

ASSEMBLEE GENERALE DU 15 JUILLET 2017 82160 SAINT-PROJET Compte-rendu validé

L'Assemblée Générale s'est tenue à SAINT-PROJET dans le Tarn-et-Garonne afin de permettre la visite du moulin de Saillagol, géré par l'Association des Amis du Moulin de Saillagol qui nous a récemment rejoints.

Le restaurant du Mas de Monille nous a accueillis le matin avec café, jus de fruits et viennoiseries avant de permettre notre assemblée générale et la table ronde dans la salle mise à disposition.

Un déjeuner convivial a fait suite à l'extérieur, le temps ayant été au beau fixe.

L'après-midi a permis à la plupart d'entre nous de découvrir le moulin ayant fait l'objet d'un grand travail de restauration et maintenant régulièrement ouvert au public.



PRESENTS :

BERTHIE Guy, BERTHIE DOMADIEU Jean-Louis, BERTHOUMIEU Claudette, BERTHOUMIEU Michel, BERTRAND Julien, BURG Dominique, CAMBOURNAC Denise, CORRODO Jacques, DESPEYROUX Raymonde, DESPEYROUX Serge, DUCHAYNE Georges, ESTRISPEAU Jean-Paul, FERRIERES Jean-Claude, FOUCALET Angèle, FOUCALET Jean-Louis, GREPON Géraldine, HERMET Marc, HYDE Peter, LABONNE Marie-Josèphe, LAMALLONGA Catherine, LAPIE Jeanine, PAGET Daniel, PEZET René, RESSEGUIER-LACALMONTIE Thérèse, VALY Patrice, WYATT Kate.

Invités présents:

AUBERT Alban (Quercy Energies)

BASSET Alain (Cofondateur société Alrele, hydroliennes)

RAFFY Jean-Jacques, conseiller départemental du Lot

EXCUSÉS :

Pouvoirs :

AGRECH Roland (pouvoir) , Association Al País de Boneta (pouvoir), GALVAGNON Maria et Yves, JOSSELIN Anne-Françoise (pouvoir), LAJOIE-MAZENC Michel (pouvoir), MOURRUT Danièle et Guy, PUEL Bertrand (pouvoir), QUINTIN Anne (pouvoir),

Invités excusés :

ASTRUC Christian, président du Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne

VACANDERE Johann, Enercoop

Mairie de SAINT-PROJET

Association des Moulins du Quercy Lot & Tarn-et-Garonne

Julien Bertrand chargé de mission technique -- 24, Place du Foirail - 46160 CAJARC –
bureau ouvert tous les mardis - 09h00-12h00 / 14h00-18h00 ou sur rendez-vous

tél.: 05 65 40 73 30 ou 06 12 11 37 93

Courriel : moulinsduquercy@wanadoo.fr - Site : www.moulinsduquercy.com

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

En l'absence de notre président, notre vice-présidente Géraldine GREPON ouvre l'assemblée générale avec un mot de remerciement à l'ensemble des présents ainsi que pour le travail qui a pu être effectué cette année pour promouvoir et sauvegarder les moulins de notre territoire

• Rapport moral et approbation des comptes

DÉPENSES			RECETTES		
	prévisionnel	réalisé		prévisionnel	réalisé
achats	3565,00	1136,70	Ventes	5950,00	1358,60
Services ext.	1610,00	1634,73	Subventions	12350,00	9223,85
Autres services ext.	3815,00	2778,36	produits de gestion	5700,00	3400,89
Charges de personnel	14850,00	8707,23	Produits financiers	170,00	88,51
Charges de personnel 2	330,00	340,40			
TOTAL	24170,00	14597,42	TOTAL	24170,00	14071,85
			RESULTAT DEFICIT		525,57€
			bénévolat		0,00€

Les comptes sont présentés par Raymonde DESPEYROUX

A la date du 17 Juillet 2017 les comptes sont déficitaires, cependant des règlements sont encore attendus qui doivent venir équilibrer les comptes :

- 1000,00€ attendus de l'association des Amis de Rocamadour
- 500,00€ attendus de Carrefour des Sciences

Rolande DESPEYROUX insiste sur la non mise en valeur actuelle du travail des bénévoles, le chiffre apparaissant nul sur les comptes de 2016.

Elle indique l'importance d'évaluer financièrement le travail des bénévoles pour intégration dans les comptes, autant pour montrer les investissements personnels que pour présenter aux administrations et collectivités dans le cadre de demandes de soutien.

Alban AUBERT, Quercy Energies, conforte l'importance de cette mise en valeur et fera suivre à l'association des indications sur les modes de calcul tels qu'appliqués pour l'association Quercy Energies.

Parmi les activités des années 2016-2017 sera évoqué « Mémoires de Meuniers », un document de 44 pages sur 3 moulins (à eau, à vent et à moteur) présentés par leurs meuniers. La question est posée d'éditer l'ouvrage afin de pouvoir le diffuser. Alban AUBERT, Quercy Energies, intervient en incitant l'association à faire un projet de financement participatif (co-funding) pouvant permettre de diminuer les coûts d'édition.

Ce type de document, comme également l'étude faite pour l'association des Amis de Rocamadour en 2014-2015 (3000,00€), fait partie des actions à rémunérer que l'association souhaiterait pouvoir développer afin d'apporter des fonds à l'association.

Cela pourrait ainsi être possible avec les collectivités locales (travail d'inventaire du patrimoine des moulins par secteur (Grand Figeac, Grand Cahors, Cauvaldor ou toutes communes))

Les comptes sont approuvés à l'unanimité moins deux abstentions.

Compte de Résultat



Association des Moulins du Quercy Lot et Tarn-et-Garonne

15/03/2017 12:25:02

Exercice du 01/01/2016 au 30/12/2016

N°	Compte	Prévisionnel	Réalisé	%	N°	Compte	Prévisionnel	Réalisé	%
603300	Fourniture/entretien petit équ	100,00 €	479,01 €	479	706000	Prestations de services	0,00 €	0,00 €	0
603400	Frais fonct bureau	50,00 €	117,41 €	235	706001	remb frais comptable	0,00 €	0,00 €	0
603700	Achats de marchandises	0,00 €	0,00 €	0	706100	dossier restauration Rocamadour	1 000,00 €	0,00 €	0
604	Achats d'études et prestations de services	3 415,00 €	540,28 €	16	706200	Prestations de publicité	0,00 €	0,00 €	0
606400	Fournitures administratives	0,00 €	0,00 €	0	707000	Ventes de marchandises	2 450,00 €	8,60 €	0
60	Total Achats	3 565,00 €	1 136,70 €	32	708000	Interv Carrefour des Sciences	500,00 €	480,00 €	96
611000	frais cabinet comptable	0,00 €	0,00 €	0	708001	Participiosn repas AG	0,00 €	470,00 €	0
611100	Traitement informatique	0,00 €	0,00 €	0	708002	Ateliers pédagogiques /écoles	400,00 €	100,00 €	25
616	Primes d'assurance	660,00 €	712,73 €	108	708003	Animations Ecomusée Cuzals	0,00 €	300,00 €	0
618000	Abonnement revue FFAM	950,00 €	922,00 €	97	708004	Animations - ateliers - conférences	1 200,00 €	0,00 €	0
6181	Documentation générale	0,00 €	0,00 €	0	708005	Animations d'été dans les moulins	400,00 €	0,00 €	0
61	Total Services extérieurs	1 610,00 €	1 634,73 €	102	708006	Atelier-Animation pour CG 46	0,00 €	0,00 €	0
622	Rémunérations d'intermédiaires et	0,00 €	0,00 €	0	70	Total Ventes de produits finis,	5 950,00 €	1 358,60 €	23
623	Publicité, publications, relations publiques	2 214,00 €	0,00 €	0	741000	Subvention non affectées CG 82	1 900,00 €	1 000,00 €	53
623600	Catalogues et imprimés	0,00 €	0,00 €	0	741100	Subvention non affectées CG46	2 100,00 €	1 530,00 €	73
623700	Frais envois revue LVDMQ	0,00 €	0,00 €	0	741200	Subventions collectivités locales	300,00 €	100,00 €	33
623800	Divers(pourboire-dons..)	0,00 €	52,20 €	0	741300	Subventions exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0
625100	Voyages et déplacements	0,00 €	735,84 €	0	741400	Subvention liées à l'emploi	8 050,00 €	5 211,35 €	65
625200	Frais déplacements/ renoncement	850,00 €	657,39 €	77	742000	Subvention affectées JPPM	0,00 €	0,00 €	0
625700	Réception Assemblée générale	0,00 €	624,64 €	0	742200	Subv Région projet ethnologique	0,00 €	1 382,50 €	0
626000	Frais Télécom	300,00 €	491,88 €	164	74	Total Subventions d'exploitation	12 350,00 €	9 223,85 €	75
626300	Frais de poste	120,00 €	94,56 €	79	751000	Autre partenariat JPPM	0,00 €	0,00 €	0
627	Service Bancaires	60,00 €	64,85 €	108	756000	Cotisations	3 900,00 €	1 794,50 €	46
628000	Cotisations diverses	271,00 €	57,00 €	21	756100	Abonnements revue FFAM	950,00 €	800,00 €	84
62	Total Autres services extérieurs	3 815,00 €	2 778,36 €	73	758000	Produits gestion courante	0,00 €	0,00 €	0
631200	Taxe d'apprentissage	0,00 €	0,00 €	0	758100	Don manuels non affectés	0,00 €	0,00 €	0
631300	Participation des employeurs à la	0,00 €	0,00 €	0	758200	Don d'entreprises (mécénat)	0,00 €	0,00 €	0
63	Total Impots, taxes et	0,00 €	0,00 €	0	758300	Dons de particuliers	0,00 €	149,00 €	0
641100	Rémunérations du personnel	10 050,00 €	6 219,13 €	62	758400	Don renoncement aux frais	850,00 €	657,39 €	77
641200	frais déplacement salarié	0,00 €	333,10 €	0	75	Total Autres produits de gestion	5 700,00 €	3 400,89 €	60
641300	Repas salarié en déplacement	0,00 €	0,00 €	0	761000	Produits financiers de participation	0,00 €	0,00 €	0
645000	Cotisations à l'URSSAF	4 800,00 €	2 155,00 €	45	768100	interêts cdes comptes financiers	170,00 €	63,33 €	37
6453	Cotisations aux caisses de retraites et de	0,00 €	0,00 €	0	7682	autres produits	0,00 €	25,18 €	0
6454	Cotisations aux ASSEDIC	0,00 €	0,00 €	0	76	Total Produits financiers	170,00 €	88,51 €	52
647	Autres charges sociales	0,00 €	0,00 €	0	778	Autres produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0
6475	Médecine de travail, pharmacie	0,00 €	0,00 €	0	77	Total Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0
64800	Primes diverses salarié	0,00 €	0,00 €	0	791000	transf charge expl	0,00 €	0,00 €	0
64	Total Charges de personnel	14 850,00 €	8 707,23 €	59	79	Total Transferts de charges	0,00 €	0,00 €	0
6586	Cotisations (liées à la vie statutaire)	330,00 €	340,40 €	103					
65	Total Autres charges de	330,00 €	340,40 €	103					
6616	Intérêts bancaires	0,00 €	0,00 €	0					
66	Total Charges financières	0,00 €	0,00 €	0					
678	Autres charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0					
67	Total Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0					

N°	Compte	Prévisionnel	Réalisé	%	N°	Compte	Prévisionnel	Réalisé	%
	TOTAL DES CHARGES	24 170,00 €	14 597,42 €	0		TOTAL DES PRODUITS	24 170,00 €	14 071,85 €	0
						RESULTAT DEFICIT	0,00 €	525,57 €	
						870-Bénévolat	0,00 €	0,00 €	0
						TOTAL DES CONTRIBUTIONS	0,00 €	0,00 €	

• Bilan des activités 2016

• LES ACTIONS PEDAGOGIQUES:

• Mémoires de Meuniers :

Le document relate l'histoire de 3 familles de meuniers et de leur moulin (moulin à eau de Brousse à Castelnau-Montratier, moulin à vent du Mas de la Bosse à Promilhanes, moulin à moteur et à huile de noix de Castagnié à Martel)

Riche du témoignage des meuniers concernés, il fait une quarantaine de pages et a été finalisé début 2016 (hormis le choix de couvertures). Ce document n'a cependant pas été diffusé et la question est posée d'une possible édition et mise à la vente afin de valoriser le travail effectué.

Il est décidé de demander un devis pour une édition, le nombre d'exemplaire restant à déterminer.

• Festival de l'eau – Cél'été :

L'association a participé en 2016 à travers 2 prestations non rémunérées :

- Le 28 Juin à MAURS avec un atelier pédagogique de Patrice VALY, ayant accueilli une soixantaine d'enfants des écoles.
- Le 10 Juillet à SAULIAC-SUR-CELE à l'occasion du « Big Jump », avec un stand d'information sur l'association et l'ouverture au public du moulin de la Merlie, qui a accueilli une dizaine de visiteurs

Le bilan était mitigé :

D'une part l'évènement est organisé à l'initiative du Syndicat Mixte du bassin de la Rance et du Célé, avec lequel l'association a des relations plus que tendues compte tenu de la réglementation sur la continuité écologique que le SMBRC fait appliquer.

D'autre part l'association a pour but une information et une présentation du monde des moulins

auprès du grand public, et les animations de Patrice VALY ont toujours du succès.

Il est décidé de continuer à participer au Festival l'année prochaine, mais uniquement avec les animations pédagogiques de Patrice VALY. Il n'était pas prévu de stand de présentation de l'association, ne pouvant proposer une animation spécifique, mais le moulin de la Merlie était encore cette année ouvert au public.

Pour l'année 2018 il ne devrait y avoir aucune participation au Big Jump.

• Ecomusée de Cuzals :

le Conseil Général a demandé à l'association 2 animations pédagogiques les 3 et 17 Juillet 2016 ; ces animation rémunérées (150,00€ chacune) ont encore une fois eu du succès, avec 115 entrées payantes comptabilisées par Patrice le 3 Juillet.

• Fête du pain à Florac :

Le Conseil Général avait commandé à l'association une prestation pédagogique de Patrice VALY à Florac le 27 Juillet 2016, à l'occasion de l'inauguration d'un four à pain restauré.

Cette animation, rémunérée (100,00€) a reconstruit le succès attendu.

• Fête de la Science à Figeac :

Un stand sur les moulins en partenariat avec la Planète des Moulins, sur le thème de l'arbre à cames. L'animation présentant le monde des moulins s'est tenue du 8 au 16 Octobre 2016 et a encore rencontré le succès que nous pouvons espérer, même si on regrette une baisse de fréquentation au fur et à mesure des années.

Association des Moulins du Quercy Lot & Tarn-et-Garonne

Julien Bertrand chargé de mission technique -- 24, Place du Foirail - 46160 CAJARC –
bureau ouvert tous les mardis - 09h00-12h00 / 14h00-18h00 ou sur rendez-vous

tél.: 05 65 40 73 30 ou 06 12 11 37 93

Courriel : moulinsduquercy@wanadoo.fr - Site : www.moulinsduquercy.com

- Téléthon de Cajarc :
Géraldine GREPON est vivement remerciée pour avoir bien voulu prendre en charge entièrement la présence de l'association à cette occasion le 3 Décembre 2016.
Même si l'impact pour l'association est pratiquement nul, il semble important de continuer à participer au Téléthon, ne serait-ce que vis-à-vis de la mairie de Cajarc qui héberge notre local.
- Informations diffusées et contacts pris :
Tout au long de l'année 2016 des dossiers ont été suivis sur les sujets suivants :
 - Informations et conseils auprès de propriétaires sur les travaux en cours d'eau (moulin de Brengues pour un projet de remise en eau et en fonction ; moulin de Peyrille pour un litige avec voisin sur la mise en place d'une passerelle au-dessus d'un bief)
 - Informations auprès de visiteurs/touristes sur les moulins ouverts au public et/ou offrant un hébergement.
 - Contact avec les Bateliers du Lot (demande d'informations sur les moulins inclus dans les circuits de la batellerie)
 - Contact et rendez-vous avec le service Patrimoine de la ville de Figeac dans le cadre d'une mise en valeur des moulins du territoire, en vue de la prise en charge par le service patrimoine de l'ensemble du territoire Grand Figeac et Haut Segala
 - Contact avec l'Association Maisons et Paysages du Quercy dans le cadre de l'élaboration d'inventaire du petit patrimoine au niveau départementaux, et pour intégration de ce patrimoine dans les documents d'urbanisme (PLUI)

la consultation des informations prises directement sur notre site internet ne peut à ce jour être évaluée.

• Statut des projets d'activités 2017

- Consolidation et exploitation des inventaires de moulins :
Les données d'inventaires existants sont croisées afin d'établir un inventaire unique, le plus exhaustif possible, des moulins existants ou ayant existé.
Les sources actuellement utilisées sont :
 - Les recherches déjà réalisées par l'association des Moulins du Quercy ou de ses adhérents (par exemple en 1999 par René PEZET)
 - Les recensements des seuils du Célé en 2004 (SAGE-CELE)
 - L'inventaire de la vallée du Célé (pris en charge en 2008 par Anne QUINTIN pour l'association)
 - L'inventaire des moulins à eau sur le Tarn-et-Garonne par le CAUE82 (1999-2000)
 - Le cadastre de Napoléon
 - La cartographie IGN actuelle
 - Les archives départementales

La finalité de ce travail est tout d'abord la simple recherche et connaissance historique des moulins sur notre territoire. Le travail alimente également plusieurs actions précises en cours :

- La connaissance des moulins par cours d'eau dans le cadre de la cartographie des cours d'eau mise en œuvre par l'Etat
- Un projet d'évaluation du potentiel hydroélectrique des petits moulins afin de contre la réglementation sur la restauration de la continuité écologique
- L'information auprès du grand public via la cartographie des moulins sur le site internet

Association des Moulins du Quercy Lot & Tarn-et-Garonne
Julien Bertrand chargé de mission technique -- 24, Place du Foirail - 46160 CAJARC –
 bureau ouvert tous les mardis - 09h00-12h00 / 14h00-18h00 ou sur rendez-vous
 tél.: 05 65 40 73 30 ou 06 12 11 37 93
 Courriel : moulinsduquercy@wanadoo.fr - Site : www.moulinsduquercy.com

Julien BERTRAND indique la difficulté d'inventaire des moulins à vent, à contrario des moulins à eau qui pour des raisons réglementaires ont été assez bien inventoriés depuis le 19^{ème} siècle.

- Restauration de la Continuité Ecologique :

Initié à l'occasion d'une rencontre entre propriétaires concernés sur le bassin de la Rance et du Célé le 29 Novembre 2016 à Figeac, le dossier de l'effacement programmé des chaussées a été repris.

Depuis cette date l'association a eu plusieurs rendez-vous et échanges avec les services de l'Etat ainsi qu'avec le syndicat mixte (SMBRC) en vue de contrer les effacements de chaussées tout en évitant les coûts prohibitifs des aménagements imposés (en particulier passes à poissons).

Les dossiers sont suivis au fil de l'année, avec une attention particulière sur le moulin de Sainte-Eulalie compte tenu de son fort intérêt patrimonial.

Dans le même temps l'association tente de suivre d'autres dossiers de cours d'eau pouvant amener aux mêmes problématiques :

bassin du Vers et de la Rauze :

la Déclaration d'Intérêt Général a été faite en vue du plan de gestion des cours d'eau ; depuis lors les services de l'Onema se sont déjà déplacés pour effectuer des relevés sur différents seuils (DIG faite).

cours d'eau de la Sagne :

Dernière réunion le 5 Juillet 2017 à Cabrerets, concernant le secteur du bourg, mais quelques informations pouvant être importantes pour les moulins du secteur Sagne, par exemple :

L'étude d'impact prévue ne sera pas réalisée car non obligatoire dans le projet de travaux à Cabrerets. Dès lors il semblera injustifié de demander une étude d'impact pour des travaux prévus dans un moulin du même secteur (tel moulin de M. Grepon) Le bureau d'étude et la DDT attendent de savoir si le retrait du tuf peut faire l'objet d'un financement public (ce ne sera pas le cas si l'opération est considérée comme un entretien). La réponse doit venir de la DREAL. Cette réponse doit être prise en compte pour les moulins.

Il est hélas à noter que nous apprenons régulièrement, le plus souvent par hasard, que des seuils ont été détruits (s'agissant de propriétaires dont nous n'avons pas connaissance)

- Création de fiches « normalisées » inventaire du patrimoine

L'Association Maison et Paysages du Quercy essaie de fédérer les diverses associations locales de protection du petit patrimoine afin d'élaborer des fiches inventaires standardisées, en vue de pouvoir présenter un document unique aux collectivités et bureaux d'études en charge des documents d'urbanisme. Ceci afin de référencer les éléments à préserver dans le cadre de l'élaboration des PLUI.

L'association participe à ce projet à travers plusieurs réunions et rencontres.

L'implication plus avant reste cependant à confirmer ; il est cependant rappeler qu'il est possible de faire reconnaître un moulin (à minima au niveau communal) en tant que patrimoine local remarquable, les communes pouvant faire suivre cette reconnaissance au niveau intercommunal.

Ci cette reconnaissance ne protège pas légalement les moulins, elle engage cependant les élus et communes au moins moralement.

- cartographie des cours d'eau :

En 2017 les services de la DDT ont repris leur travail de mise à jour cartographique des cours d'eau avec le bassin du Lendou, avec plusieurs réunions à Cahors ainsi que des visites terrains.

Thérèse RESSEGUIER et Francis MOLES représentent l'association sur le bassin du Lendou, et ont pu participer à des réunions et visites en vue de préciser la qualification de certains canaux de moulins.

Thérèse Resseguier indique que globalement il n'y a pas à ce jour de problème rencontré, et que les canaux de moulins ne sont généralement pas qualifiés cours d'eau suite aux mises à jour.

- Reconnaissance des moulins à l'UNESCO au titre du patrimoine immatériel

Ce dossier initié à la demande de notre Président Roland AGRECH est à ce jour en stand by, compte tenu de l'urgence des autres dossiers.

A noter cependant que ce type de dossier prend généralement une douzaine d'année, et que Julien BERTRAND n'a pas trouvé de moulin seul inscrit au patrimoine mondial, mais généralement plutôt des zones géographiques denses en moulins (Etats Unis, Pays Bas, ...)

- Journée des Associations à Figeac le 2 Septembre 2017

L'association a été invitée à tenir un stand à cette occasion, et nous avons répondu favorablement, compte tenu des attentes que nous pouvons avoir de la part du Grand Figeac (subvention, travail avec les services du patrimoine).

- Fête de la Science à Souillac du 7 au 15 Octobre 2017

L'association et la Planète des Moulins doivent participer encore cette année à l'évènement, pris en charge entièrement par Patrice VALY.

- Journée technique sur les moulins à vent :

Ce projet initié par Patrice VALY n'a pas encore été programmé. Il devrait idéalement prendre place au mois d'Octobre 2017.

Il s'agira d'une journée dédiée aux moulins à vent et à leurs propriétaires, et qui devra aborder les principes de restauration des moulins à vent (toitures, ailes, bâti, systèmes,...) ainsi que la gestion des moulins à vent accueillant du public (accessibilité, assurance,...).

Afin de permettre au mieux des échanges entre propriétaires une invitation à tout propriétaire de moulin à vent (même non adhérent) devra être faite

Le détail de ce projet de journée est laissé à Patrice VALY qui formulera les contenus et besoins pour l'organiser

• Présentation du nouveau site internet et attentes des adhérents

Julien BERTRAND présente les différentes pages du site internet tel qu'il a été revu.

Aucune remarque négative n'est faite sur les contenus, mais il serait souhaité qu'une partie du site ne soit accessible qu'aux seuls adhérents, ceci afin de pouvoir diffuser des informations plus précises et valoriser le seul fait d'adhérer à l'association.

Julien BERTRAND indique la nécessité d'achat d'une licence pour pouvoir développer la cartographie des moulins, actuellement limitée sous sa forme gratuite.

Association des Moulins du Quercy Lot & Tarn-et-Garonne
Julien Bertrand chargé de mission technique -- 24, Place du Foirail - 46160 CAJARC –
 bureau ouvert tous les mardis - 09h00-12h00 / 14h00-18h00 ou sur rendez-vous
 tél.: 05 65 40 73 30 ou 06 12 11 37 93
 Courriel : moulinsduquercy@wanadoo.fr - Site : www.moulinsduquercy.com

- Appel à candidature de personnes ressource (référents sur domaines où lieux précis)

L'association a besoin de personnes ressource sur des domaines précis, ainsi que de référents sur des secteurs géographique donnés.

Il est demandé si des personnes présentes souhaitent s'investir à ces niveaux.

De fait, Georges DUCHAYNE représente l'association pour le département du Tarn-et-Garonne, Géraldine GREPON pour sa connaissance des minoteries, Marc HERMET pour sa connaissance du Célé, du Figeacois, du milieu de la pêche et son implication dans les projets hydroélectriques, et Francis MOLES et René PEZET pour leur connaissance des moulins et de leurs équipements Francis MOLES et Thérèse RESSEGUIER ont accepté de suivre la cartographie des cours d'eau sur le bassin du Lendou, s'agissant de leur secteur géographique.

Daniel PAGET se tient à disposition de l'association sur les questions portant sur l'hydroélectricité, ceci cependant sans endosser un rôle « officiel » de référent.

Julien BERTRAND évoque le besoin de personnes ressource pour les recherches aux Archives Départementales, en particulier sur le Tarn-et-Garonne, pour les dossiers juridiques, ainsi que pour le suivi de la cartographie des cours d'eau hors Lendou.

Aucune candidature n'ayant lieu, l'association fera appel aux adhérents au fur et à mesure des besoin précis (notamment sur les secteurs de cartographie des cours d'eau).

- Rapport d'orientation 2018

Un rapport d'orientation est présenté par Serge DESPEYROUX donne lecture d'un rapport d'orientation pour l'année 2018 :

« Ce rapport n'a pas pu faire l'objet d'une validation expresse par notre Président Roland AGRECH empêché, mais une connaissance à présent assez fine de nos analyses communes, les évolutions récentes de nos dossiers tout comme le fonctionnement que nous partageons étroitement en bureau me confortent dans l'idée que ce que je vais dire ne peut être vraiment étranger à ce qu'il vous aurait lui-même exprimé.

Considérant qu'ils avaient produit ce travail dans le but de nous aider à mieux analyser notre contexte et nous proposer quelques pistes, vous me pardonnerez dans un premier temps d'emprunter assez largement les propos de Patrice CADET, des moulins de la Loire, que vous avez vu et entendu lors de notre dernière assemblée générale à FIGEAC, d'Albert HIGOUNENC des moulins du Jura et de Franche Comté, d'Annie BOUCHARD de Basse Normandie et Ile et Vilaine et de Jean MOREAU de Loire Atlantique. Et puis vous me remercieriez de l'avoir fait par ce que ce qu'ils ont réalisé est un travail tout à fait remarquable, et que je vous recommande, au niveau de la FFAM (Fédération Française des Associations de Sauvegarde des Moulins) à laquelle nous sommes affiliés et qui s'intitule « LIVRE BLANC DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE ».

Faire table rase des ouvrages non naturels associés à l'eau provoque un bouleversement considérable d'un écosystème stabilisé depuis des siècles, qui entraîne une disparition des espèces endémiques associées, sans pour autant améliorer la qualité du milieu destiné à recevoir certaines espèces en perdition. Et ceci d'autant plus que la longue période de stabilité nécessaire à la reconquête de ce nouveau milieu auquel elles n'ont jamais été confrontées n'existe plus à cause du réchauffement climatique et de la pollution. Paradoxalement, pour les espèces amphihalines ou d'eau douce, la France procède exactement à l'inverse de ce qui est fait pour toutes les autres espèces vivantes en voie de disparition, c'est-à-dire la protection des reliquats de l'écosystème où elles évoluent, en évitant toute perturbation physique majeure de leur habitat. Aujourd'hui, les seuils sont l'assurance qu'il y aura demain de la vie dans la rivière, au bord de la rivière et sur nos côtes.

Association des Moulins du Quercy Lot & Tarn-et-Garonne
Julien Bertrand chargé de mission technique -- 24, Place du Foirail - 46160 CAJARC –
bureau ouvert tous les mardis - 09h00-12h00 / 14h00-18h00 ou sur rendez-vous
tél.: 05 65 40 73 30 ou 06 12 11 37 93
Courriel : moulinsduquercy@wanadoo.fr - Site : www.moulinsduquercy.com

Paradoxalement, la restauration de la continuité écologique qui a conduit à favoriser l'écoulement de l'eau dans les rivières et vers la mer, a en effet empêché la création des réserves indispensables pour compenser la baisse globale prévisible des masses d'eau sous l'effet du réchauffement climatique. Les records de sécheresse et de chaleur battus année après année sonnent l'alarme sur l'urgence de la situation parce que la condition sine qua non pour préserver la biodiversité aquatique, quelle qu'elle soit, c'est la présence d'eau en permanence dans les cours d'eau.

Dans ce domaine, la réhabilitation des seuils et des moulins est une option majeure car elle permettra d'amplifier les processus d'autoépuration de l'eau qui s'y déroulent et d'accroître la production d'énergie renouvelable tout en retenant l'eau indispensable au refuge de la faune endémique aquatique relictuelle.

Ces fonctions n'étaient vraisemblablement ni connues ni prévues au moment de la construction des moulins. Mais en faisant le choix radicalement opposé à la stratégie actuelle des pouvoirs publics, il serait possible de ralentir la dégradation du milieu dulçaquicole et par conséquent de favoriser le maintien de la biodiversité.

S'excuser de proposer la destruction des moulins sous prétexte qu'ils ne produisent plus de farine ou encore que les petites installations ne sont pas rentables, c'est oublier un peu vite que la 3^{ème} révolution industrielle qui émerge attache autant et bientôt plus d'importance à la rentabilité écologique qu'à la rentabilité exclusivement économique. L'extraordinaire longévité des turbines qui en fait l'outil le plus durable pour réduire les émissions de gaz à effet de serre comme dispositif de chauffage, associé à une production locale d'électricité ou d'hydrogène, surtout en zone rurale profonde, propulsent les moulins dans l'avenir en les transformant en stations services du futur, parfaitement réparties sur la totalité du territoire métropolitain le moins équipé parce que le moins peuplé.

De plus, grâce à la faculté d'autoépuration, de rétention de l'eau et de refuge, indissociable du seuil, les moulins et leurs ouvrages sont les sentinelles écologiques garantes du maintien de la qualité du milieu aquatique, notamment de nos cours d'eau les mieux préservés. Un potentiel qui justifie le soutien des pouvoirs publics pour favoriser la remise en activité des moulins et le maintien des chaussées dont la transparence environnementale révélée par des siècles d'existence n'est plus à prouver.

Effacer un seuil, c'est nier le passé, ruiner le présent et détruire l'avenir ! C'est la négation de l'aboutissement de l'intelligence ancestrale du meilleur compromis écologique territoire par territoire dont les moulins seraient le vrai fil rouge d'un exemple d'optimisation en continu.

Les bâtisseurs de l'époque devaient composer avec la force de l'eau et c'est la raison pour laquelle ce sont essentiellement des seuils de petites tailles sur des rivières peu importantes qui ont été construits, capables de laisser passer une grande partie du débit et donc de la puissance de l'eau par-dessus l'ouvrage pour éviter qu'il ne soit emporté à la première crue. Il y a donc obstacles et obstacles : ceux qui ont été construits après 1850, qu'on appelle « barrages », et qui ont eu un impact avéré sur les migrations des poissons et des sédiments et ceux qui existaient avant et qui sont écologiquement indispensables à la conservation de la biodiversité dans nos cours d'eau.

Aux premiers, la loi n'y fait même pas référence, aux seconds elle a appelé ses foudres !

Pour ce qui nous concerne plus localement au niveau du QUERCY et en dirigeant la focale, dans un premier temps si vous le voulez bien, sur la vallée du Célé, objet brûlant de controverse et même de conflit ouvert pour le moulin de SAINTE EULALIE pour lequel nous devons absolument trouver une issue plus positive que l'arasement gratuit du seuil aux seuls frais du contribuable, je vous propose une petite démonstration :

- *Lorsqu'on a la chance de pouvoir visiter la partie technique du moulin de la famille COSTES, je vous assure qu'on a l'impression que ses turbines ont été arrêtées la veille et que si on remettait la courroie sur la poulie de la dynamo, elle produirait immédiatement au moins le courant nécessaire à tous les besoins locaux.*

Association des Moulins du Quercy Lot & Tarn-et-Garonne
Julien Bertrand chargé de mission technique -- 24, Place du Foirail - 46160 CAJARC –
bureau ouvert tous les mardis - 09h00-12h00 / 14h00-18h00 ou sur rendez-vous
tél.: 05 65 40 73 30 ou 06 12 11 37 93
Courriel : moulinsduquercy@wanadoo.fr - Site : www.moulinsduquercy.com

- *Pourtant les pouvoirs publics exigent ou bien la destruction de la chaussée subventionnée à 100 %, ou bien sa restauration pour des sommes tout à fait pharaoniques, plus de 500 000 €, confirmées par le PNRCQ, certes toujours subventionnées par de l'argent public mais dont la part d'auto financement demeure totalement inaccessible à la famille. Nous avons compris avec elle que le levier exercé devait logiquement porter sa décision vers la destruction. Et il semble que nous soyons à peu près les seuls ici à garder à l'esprit que, bien au-delà du cadre plus ou moins enchanteur d'une maison au bord de l'eau, un moulin à eau ne demeure un moteur hydraulique que s'il conserve sa capacité physique et légale à capter l'onde de la rivière pour la précipiter vers les mécanismes qui la transforme, par simple emprunt puis restitution immédiate dans le même état, en un mouvement capable de produire un travail.*

Cette réflexion est la même pour au moins les 4 moulins voisins dans cette vallée protégée et qui sont en commençant par celui de SAINT EULALIE, celui de BOUSSAC, de MERLANCON et enfin du SURGIE à FIGEAC. Ils sont tous situés dans le GRAND FIGEAC qui s'est engagé dans la mise en place d'un TEPOS (Territoire à Energie Positive) et les 2 premiers sont en plus dans le PNR des Causses du Quercy. Et il faudrait accepter en même temps deux politiques aussi contradictoires que de voir se concrétiser la mise en place d'une transition énergétique qui se veut exemplaire pendant qu'on imposerait des contraintes insurmontables à la restauration de structures existantes parfaitement aptes à produire de l'énergie renouvelable ?

Incohérence, gaspillage d'argent public, défaut majeur de discernement pour fixer l'orientation à prendre pour servir l'intérêt général qui devrait être le seul souci aujourd'hui digne de nos efforts conjugués mais urgents.

Car, au delà même d'une autoconsommation toujours vertueuse de la production électrique des moulins et même en alimentant le voisinage immédiat, villages ou quartiers, il est tout à fait possible de les imaginer aussi sous forme de stations services de l'avenir dans le milieu le plus défavorisé sans nouvelle implantation traumatisante dans un paysage préservé. En effet, les moulins pourraient assurer la fonction de bornes de recharge d'accumulateurs de véhicules électriques lorsqu'on sait qu'il faut 10 KWh pour faire 100 km en moyenne, c'est-à-dire l'électricité produite en 2 heures par un flux de 350 litres/seconde avec une chute moyenne de 2 mètres !... Ou encore pour un moulin d'un potentiel d'une cinquantaine de KWh comme la moyenne des établissements précités, la capacité de déplacer sur une journée le même véhicule électrique sur une distance de 1200 km.

Autre indicateur intéressant : si une voiture moyenne consomme aujourd'hui 6 litres aux 100 km, ledit moulin économiserait 72 litres de carburant par jour, soit une centaine d'euros, mais aussi nous dédouanerait des gaz à effet de serre correspondants. Certes, si mon calcul est correct, le résultat ne paraît pas mirifique, mais n'oublions pas qu'il s'agit :

- *d'une énergie propre, renouvelable et non-délocalisable,*
- *produite par des structures déjà parfaitement intégrées au milieu et même porteuses de messages culturels et patrimoniaux considérables,*
- *d'effets induits en emploi et en entretien indispensables à leur maintien,*
- *d'une production qui peut être largement optimisée avec les nouveaux matériels plus finement pilotables,*
- *d'une énergie qui n'est pas ou fort peu soumise aux aléas météorologiques,*
- *que le calcul, sous réserve de vérification par des compétences qui pourraient ultérieurement nous rallier, peut être étendu sans difficulté à un exercice comptable en tenant compte du fait qu'une turbine, tournant en continu jour, nuit et jours fériés et qu'à la fin d'une année, pour le même site avec un équipement actuel, pourrait totaliser plus de 440 000 KWh, ou encore près de 44 000 € bruts si on se cale sur le prix d'achat actuel de*

Association des Moulins du Quercy Lot & Tarn-et-Garonne
Julien Bertrand chargé de mission technique -- 24, Place du Foirail - 46160 CAJARC –
 bureau ouvert tous les mardis - 09h00-12h00 / 14h00-18h00 ou sur rendez-vous
 tél.: 05 65 40 73 30 ou 06 12 11 37 93
 Courriel : moulinsduquercy@wanadoo.fr - Site : www.moulinsduquercy.com

l'électricité domestique alors que l'électricité éolienne, photovoltaïque ou issue de la méthanisation est subventionnée toujours par le même contribuable.

- *que le scénario décrit devient de plus en plus probable si l'on tient compte des annonces gouvernementales d'abandon des moteurs thermiques pour les véhicules de tourisme à l'horizon de 2040,*
- *enfin, qu'il est aussi possible d'étendre le raisonnement à la production d'hydrogène.*

Nous ne sommes pas du côté des rêveurs car ceux qui se font des illusions sont bien ceux qui croient qu'en procédant à la renaturation des cours d'eau ils obtiendraient le retour des espèces amphihalines et d'une faune que la pollution a décimée dans les années 70 avec ou sans moulins d'ailleurs.

Votre Conseil d'Administration vous propose donc dans un premier temps de résister pour gagner du temps, le temps qui est encore nécessaire à l'acceptation inéluctable des mesures environnementales qui vont bouleverser notre quotidien certes mais nous feront renouer avec le bon sens qui nous a tant fait défaut. Et puis revenir sur des habitudes dérivantes de consommation outrancières d'argent public alors que le temps est venu de faire dans la sobriété, l'adaptation, le concept de temps long, de vision. Dans un deuxième temps, et il démarre aujourd'hui avec les intervenants que nous vous avons proposés : ENERCOOP et QUERCY ENERGIES auxquels se joindra un constructeur d'hydroliennes ALRELE, nous vous proposons de réagir sur l'ensemble du territoire des 2 départements en fonction des urgences imposées par les pouvoirs publics en sachant que la vallée du CELE se trouve au centre du collimateur. Une mobilisation générale est donc essentielle et une réponse collective est la seule capable aujourd'hui de sortir par le haut en construisant méthodiquement un contre projet vertueux et viable. De nos volontés rassemblées doit surgir un exemple pour toutes celles et ceux qui sont déterminés à changer les principes qui consistaient jusqu'à ce jour à s'exécuter sans penser même à faire valoir nos avis. Les temps changent, les erreurs se sont accumulées, l'expertise et la mémoire des populations existent et doivent être reconnues pour une meilleure appropriation de notre environnement.

Mais pour trouver la capacité de fonctionner au niveau souhaité, rendre les services attendus et accompagner nos adhérents dans leurs réflexions et projets, s'il est confirmé que notre permanent ne peut pas renouveler son contrat aidé dont l'échéance du terme est fixée fin mars 2018, ou bien nous devons retrouver un fonctionnement bénévole, certes toujours mobilisateur et collectivement enrichissant mais rapidement épuisant, ou bien force est de trouver les 12 000 euros qui nous feront défaut dès cette date pour conserver un collaborateur salarié à raison de 20 heures par semaine.

Pour ce faire, nous engagerons rapidement une politique active d'adhésions pour retrouver une force qui s'est étioyée, puis, avec le partenariat à rassembler, nous procéderons à l'établissement de différents scénarii avec simulations qui nous permettront d'évaluer la faisabilité des projets à développer en priorité, évidemment dans la plus stricte légalité mais sans faiblir sur les contradictions à révéler pour mieux les renverser.

De ce partenariat, de cette volonté doivent émerger des engagements à contractualiser avec nos interlocuteurs responsables dans tous les territoires concernés par notre association. De ces conventions doivent nous revenir les moyens d'assumer notre rôle dans la transition que le pays exige déjà. Nous ne pouvons absolument pas nous résoudre à nous priver du travail remarquable de Julien, notre permanent actuel qui a déjà jeté les bases de cette dynamique. Nous ne pouvons atermoyer plus longtemps, c'est pourquoi, au nom de notre Président et de notre association toute entière je vous demande de nous donner mandat pour relever le défi de la renaissance des moulins, de tous les moulins du Quercy dans leurs dimensions culturelle, patrimoniale mais à présent plus clairement économique dans le respect de la nature et des hommes qu'ils ont toujours servis.

Pour Roland Agrech, président, Serge Despeyroux, secrétaire. »

Le rapport d'orientation 2018 est adopté

FIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Association des Moulins du Quercy Lot & Tarn-et-Garonne
Julien Bertrand chargé de mission technique -- 24, Place du Foirail - 46160 CAJARC –
bureau ouvert tous les mardis - 09h00-12h00 / 14h00-18h00 ou sur rendez-vous
tél.: 05 65 40 73 30 ou 06 12 11 37 93
Courriel : moulinsduquercy@wanadoo.fr - Site : www.moulinsduquercy.com

LES MOULINS A EAU DANS LA TRANSITION ENERGETIQUE

TABLE RONDE

Outre les adhérents, étaient présent à cette table ronde Alban AUBERT, de QUERCY ENERGIES, et Alain BASSET, cofondateur de la société ALRELE
Johann Vacandare, ENERCOOP, également invité, n'a pu être présent du fait d'un empêchement de dernière minute.

L'association a débuté un travail de recensement des moulins afin entre autres de déterminer le potentiel hydro-électrique des moulins non équipés et en mesure de l'être.
Les moulins déjà producteurs sont également recensés afin de pouvoir servir d'échelle de référence
A la date du 15 Juillet 2017 les moulins équipés (ou en voie de l'être) recensés sont les suivants :

Moulins équipés :

Moulin de Cabrerets, 46330 Cabrerets

produit 200 Kw/h. Equivalent consommation électrique annuelle pour 270 ménages, soit plus que la population du village concerné (hors chauffage et eau chaude) - informations avant l'incendie subi en début d'année.

Moulin de la Merlie, 46330 Sauliac-sur-Célé

produit 80 Kw/h. Equivalent consommation électrique annuelle pour 110 ménages (hors chauffage et eau chaude)

Moulin du Périé, 46000 Cahors - données inconnues

Moulin du Drauzou, 46100 Camboulit - données inconnues

Moulin des Templiers, 82160 Espinas - données inconnues

Moulin de Maynard, 15600 Le Trioulou - données inconnues

Moulins ayant fait l'objet d'une étude :

Moulin de Sainte-Eulalie, 46320 Espagnac Sainte-Eulalie

Puissance estimée de 40 kW (soit 4 turbines TRWZ 30 ou 35, puissance 10 kW chaque (source Pouzon, 18/08/2008)

Moulin de La Treille, 46350 Calès

Etude d'électrification par la Fédération Départementale d'Electrification du Lot en 2001-2001, projetant une puissance de 20kW de moyenne 336 jours par an

Etude projetée :

Mouline de Boussac,
Moulin de Merlançon,
Moulin du Surgié

Le but de l'association est d'établir un document permettant aux services de l'Etat et autres entités reconnues (tel que le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy) de prendre en considération ce potentiel de production d'énergie verte, afin de pouvoir accompagner les moulins demandeurs.
L'association cherche les moyens pour pouvoir accompagner les demandeurs dans cette optique, ce qu'elle ne peut pas faire dans sa structure associative actuelle.

Alban AUBERT a été invité à la table ronde afin de discuter du conseil et de l'implication possible que Quercy Energies peut apporter dans cette démarche.

Concernant les subventions pouvant être allouées à un projet de production hydroélectrique, Alban AUBERT indique que la Région ne subventionne qu'à partir de 20kW.

Ce minimum dépassant les possibilités et projets de la majorité des propriétaires, il reste à vérifier si des projets peuvent être groupés (en particulier pour un secteur géographique) afin d'atteindre cette productibilité minimum. L'entité devant gérer un tel groupement reste à confirmer, qu'il s'agisse du groupe de propriétaires lui-même ou d'un projet pris en charge par l'association des Moulins du Quercy.

Les récentes législations évoquant la possibilité d'un moulin producteur hydroélectrique d'être exonéré de l'obligation d'une passe à poissons, à condition qu'il s'agisse d'autoconsommation :

Certains propriétaires regrettent que ceci peut inciter à sous-équiper un site en vue d'une seule autoconsommation, même si ce site a un potentiel plus important.

Alban AUBERT indique que l'on parle d'autoconsommation dès lors que la production électrique ne va pas sur le réseau public. De ce fait une grappe, ou groupe de bâtiments, lieu-dit, hameau, peut avoir un compteur en propre alimenté par l'hydro-électricité d'un moulin. Il s'agit toujours là d'autoconsommation, même si des foyers différents sont alimentés.

« L'autoconsommation est collective lorsque les producteurs ou les consommateurs finaux sont multiples ; ils doivent dans ce cas se regrouper au sein d'une entité juridique (association, coopérative...) créée à cet effet et, afin de s'assurer du caractère de proximité sur le réseau électrique, les points de soutirage et d'injection doivent être situés en aval d'un même poste de transformation d'électricité de moyenne en basse tension. »

La possibilité d'un emprunt à 0% reste à confirmer.

Alain BASSET, cofondateur de la société Alrele, fabricant-installateur d'hydroliennes impliqué dans plusieurs projets chez nos adhérents, évoque les matériels de production hydro-électrique ALRELE, leur avantages par rapport aux contraintes de la politique de restauration de la continuité écologique ainsi que la pertinence du choix de ce matériel pour les moulins à eau de faible capacité.

Les hydroliennes Alrele ont une puissance standard de 0,5 à 5kW, l'idéal de puissance étant de 3 kW.

Alrele a également développé son activité afin de pouvoir électrifier des turbines existantes d'une puissance inférieure à 20kW, ou électrifier des roues (toutes puissances confondues)

Afin de clarifier le rapport entre puissance et rendement, Alain BASSET indique que l'on peut considérer qu'un matériel d'une puissance de 500 Watts fonctionnant 24h/24 donne une production de 12kW/h.

A l'issue de la table ronde il est décidé que l'association cherche les moyens pour elle d'accompagner les porteurs de projets en hydroélectricité, soit via un partenariat avec d'autres associations ou sociétés coopératives, soit elle-même directement si une seule modification de ses statuts le permet.

FIN